

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-SE-101

Contrôle et préconisations de réglage du moteur d'un tracteur

1. Secteur d'application

Agriculture : véhicules de catégorie T (à roues) ou C (à chenilles) selon l'article R. 311-1 du code de la route.

2. Dénomination

Contrôle du moteur d'un tracteur sur banc d'essai mobile et préconisations de réglages.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'opération comprend le contrôle du moteur sur banc d'essai mobile et les conseils délivrés à l'agriculteur ou au chauffeur sur la conduite, l'entretien du matériel et les réglages.

Le contrôle est effectué par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne le contrôle du moteur sur banc d'essai et l'identification du véhicule contrôlé.

Le document justificatif spécifique de l'opération est le rapport de contrôle du moteur du tracteur agricole sur banc d'essai, daté et signé par le professionnel, et mentionnant :

- le contrôle du moteur sur banc d'essai, le numéro de châssis du véhicule contrôlé et les résultats du contrôle (avec a minima les courbes des relevés de couple, de puissance, de consommation spécifique et de débit de la pompe d'injection) ;
- l'immatriculation du tracteur contrôlé ;
- les conseils délivrés à l'agriculteur ou au chauffeur sur la conduite, l'entretien du matériel et les réglages à effectuer.

Le contrôle précédent est daté de plus de deux ans.

4. Durée de vie conventionnelle

2 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

| Puissance du moteur du tracteur en chevaux | Montant en kWh cumac par tracteur contrôlé |
|--|--|
| de 0 à 78 | 8 000 |
| de 79 à 133 | 16 800 |
| à compter de 134 | 22 400 |

**Annexe 1 à la fiche d’opération standardisée AGRI-SE-101,
définissant le contenu de la partie A de l’attestation sur l’honneur**

A/ AGRI-SE-101 (v. A40.2) : Contrôle du moteur d’un tracteur sur banc d’essai mobile et préconisations de réglages.

*Date d’engagement de l’opération (ex : date d’acceptation du devis) :

*Date de preuve de réalisation de l’opération (date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom de l’exploitation agricole :

*Adresse de l’exploitation agricole :

Complément d’adresse :

*Code postal :

*Ville :

Caractéristiques du véhicule :

Le véhicule est un véhicule agricole à moteur de catégorie T (à roues) ou C (à chenilles) selon l’article R. 311-1 du code de la route.

*Immatriculation du véhicule contrôlé :

Caractéristiques du contrôle :

Identification du châssis du véhicule contrôlé : *Numéro d’identification :

L’opération comprend le contrôle du moteur sur banc d’essai et les conseils délivrés à l’agriculteur ou au chauffeur sur la conduite, l’entretien du matériel et les réglages.

*Le tracteur a fait l’objet d’un contrôle du moteur sur banc d’essai depuis moins de 2 ans : oui non



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée AGRI-SE-101,
définissant le modèle de tableau récapitulatif des opérations d'économies d'énergie**

| Raison sociale du demandeur | SIREN du demandeur | Référence Emmy de la demande | Référence interne de l'opération | Numéro du châssis du véhicule contrôlé | Nom de l'exploitation agricole | Code postal de l'exploitation agricole (sans cedex) |
|-----------------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|---|
| | | | | | | |

Suite du tableau

| Ville de l'exploitation agricole | Raison sociale du bénéficiaire de l'opération | SIREN | Adresse du siège social du bénéficiaire de l'opération | Code postal sans cedex | Ville | VOLUME CEE « hors précarité énergétique » (kWh cumac ^o) |
|----------------------------------|---|-------|--|------------------------|-------|---|
| | | | | | | |

Suite et fin du tableau

| VOLUME CEE « précarité énergétique » (kWh cumac) | Référence de la fiche d'opération standardisée | Date d'engagement de l'opération | Date d'achèvement de l'opération | NATURE de la bonification | SIREN du professionnel | Raison sociale du professionnel |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------------|
| | | | | | | |